

# Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

## Séance du 08 octobre 2020

Le huit octobre deux-mille vingt à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 28 septembre 2020.

**Présents :** MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Fabienne GABBANA, Sabine DIAS MAGALHAES, Caroline GUCHER, Catherine GUCHER, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Ronald VALLANT, Emmanuel LEFEVRE

**Absent excusé :** Christophe ESQUENET (procuration à Fabienne GABBANA)

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 0 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 03 septembre 2020 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

### Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation projet réduction énergétique – Présence d'un représentant de l'ASDER et de la communauté de Communes Cœur de Savoie
- Travaux en cours
  - o Avancement des travaux de la VC2
  - o Avancement des travaux Place Novel Catin
  - o Délibération Devis route des Tours+ 5 contrepassements
- Délibération devis signalétique village
- Délibération devis illuminations
- Délibération devis forêt
- Délibération DM écritures comptables immobilisations + opération « aménagement espace public » et « Voirie communale »
- Délibération SDES
- Délibération levée emplacement réservé N°1
- Crise sanitaire : quelles cérémonies ?
- Informations et questions diverses

### **I- Présentation projet réduction énergétique – Présence d'un représentant de l'ASDER et de la communauté de Communes Cœur de Savoie**

Suite à la visite de la salle polyvalente et de la mairie en juin dernier avec le responsable de l'énergie de la communauté de communes ; Monsieur EYRAUD et de l'ASDER ; Monsieur FLEURY, un bilan a été dressé. Messieurs EYRAUD et FLEURY dressent donc le bilan suivant :

#### - Mairie

Consommation énergétique à hauteur de 120KWH/an/m<sup>2</sup>, fenêtres anciennes, murs et combles non isolés. Avec un système de chauffage électrique par le plafond.

Préconisations selon 3 stratégies :

- 1- Stratégie « stop aux fuites » : pour parer aux défauts les plus importants. Il conviendra dans ce cas d'établir une étude de maîtrise d'œuvre sur la rénovation thermique.
- 2- Stratégie « Mise à niveau » : pour préciser le scénario de rénovation et les options sur le choix de l'énergie de chaque bâtiment, en comparant différentes configurations.

- 3- Stratégie « exemplarité » : pour inscrire les bâtiments dans la transition énergétique, en réduisant fortement leurs consommations et introduisant des énergies renouvelables. Cette option est soutenue à hauteur de 80% par le Département.

- Salle polyvalente

Consommation énergétique à hauteur de 99KWH/an/m<sup>2</sup>, les fenêtres sont performantes. En revanche il est constaté un inconfort lié au froid car le sol n'est pas isolé et les parois sont froides.

Les préconisations sont les suivantes :

Passage d'une caméra thermique et création d'un plancher chauffant.

Pour l'ensemble du bâtiment il est préconisé de changer le mode de chauffage : solution bois avec chaudière à granulés ou création d'une installation photovoltaïque.

Les aides financières possibles sont :

- Etat : DSIL et DETR
- Département : FDEC
- Certificat d'économie d'Énergie
- Région dans le cadre d'un chauffage au bois

Les responsables de la communauté de commune et ASDER estiment le montant des travaux à 120 000€, avec 75 000€ d'aides. Concernant les travaux de chauffage avec chaudière à granulés : montant 100 000€ avec 80 000€ d'aides.

L'autofinancement pour la commune pour l'intégralité des travaux s'élèverait à 65 000€ soit un amortissement sur 12 ans.

Ce premier diagnostic doit être approfondi avec les partenaires associés et cette opération s'inscrit dans la continuité du mandat.

## **II- Travaux en cours**

### **a. Avancement des travaux de la VC2**

Les travaux de sécurisation de la VC2 sont en cours. La date de fin est prévue le 2 novembre 2020.

### **b. Avancement des travaux Place Novel Catin**

Les travaux n'ont pas débuté à ce jour mais sont programmés dans la continuité de la VC2 pour la partie aménagement de parking et desserte bus scolaire.

### **c. Délibération devis route des Tours + 5 contrepassements (Délibération N°1)**

Dans le cadre du plan tourisme, une dernière tranche de travaux sur la route des Tours est à prévoir.

Le Maire indique avoir reçu deux devis de l'entreprise EIFFAGE à hauteur de 38 797.50€ HT pour la réfection de la chaussée et 13 390.00€ HT pour la création sur surlargeurs de croisement.

Le Maire rappelle les subventions suivantes :

- Solde de la TADE à hauteur de 11 733€
- Solde Plan Tourisme à hauteur de 11 361€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** les devis de l'entreprise EIFFAGE à hauteur de 38 797.50 € HT et 13 390.00€ HT
- **Autorise** le Maire à signer les devis et tous les documents relatifs à ce projet.

### **d. Délibération reprise du réseau ORANGE rue Louise DUFOUR + FDEC 2021 (Délibération N°2)**

Suite aux travaux en cours il est constaté que le réseau ORANGE doit être reprise (enfouissement réseau sec).

De ce fait, EIFFAGE a fait parvenir un devis à hauteur de 1 368.90€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise EIFFAGE à hauteur de 1 368.90 € HT,
- **Autorise** le Maire à faire une demande de subvention au titre du FDEC 2021,

- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet.

### **III- Délibération devis signalétique village (Délibération N°3)**

Aline MESTRALLET et Emmanuel LEFEVRE ont travaillé sur la signalétique de l'ensemble du village.

Un devis à hauteur de 11 698.42€ HT a été reçu de l'entreprise Signaux Girod.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD à hauteur de 11 698.42€ HT
- **Autorise** le Mairie à faire une demande de subvention au titre du FDEC 2021
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet.

### **IV- Délibération devis illuminations**

Sabine DIAS MAGALAHES, Catherine GUCHER, Caroline GUCHER et Boban LECIC ont travaillé sur le changement des illuminations de la commune.

A ce jour les élus en charge de ce dossier n'ont pas reçu la proposition commerciale. De ce fait, ce point sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

### **V- Délibération devis forêt (Délibération N°4)**

Monsieur ROUDET (représentant ONF) et Monsieur Fernand ANSELME (Président des sylviculteurs des Hurtières) sont présents. Il est rappelé le montant de la vente de la coupe de bois : 14 937.60€ TTC.

L'ONF propose un devis pour le nettoyage, la plantation (avec mise en place de protections pour le gibier) et le suivi pour un montant de 13 436.08€ HT (14 779.69€ TTC).

A noter que l'organisateur du Festival des Lumières de Lyon souhaite faire un don pour le projet à hauteur de 5000€.

Le Maire rappelle l'offre d'achat reçue par la société d'exploitation forestière Cyril BRECHET, quant à l'achat de 23.50m<sup>3</sup> à hauteur de 200€ HT.

La suite de ce projet est d'associer notre école afin de porter les idées des enfants sur la thématique de la biodiversité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 4 absentions et 7 voix pour,

- **Accepte** le devis de l'ONF à hauteur de 13 436.08€ HT
- **Accepte** l'offre d'achat de la société d'exploitation forestière Cyril BRECHET, quant à l'achat de 23.50m<sup>3</sup> à hauteur de 200€ HT
- **Autorise** le Maire à signer le devis, la proposition d'achat et tous les documents relatifs à ce projet.

### **VI- Délibération DM (Délibération N°5)**

Afin d'alimenter les comptes relatifs à l'inventaire le Maire propose la décision modificative suivante :

- **Augmentation** sur le compte 203/041 (RI) : 14 938.66€
- **Augmentation** sur le compte 2111/041 (DI) : 1702.84€
- **Augmentation** sur le compte 2131/041 (DI) : 9105.60€
- **Augmentation** sur le compte 21538/041 (DI) : 972€
- **Augmentation** sur le compte 2151/041 (DI) : 2722.67€
- **Augmentation** sur le compte 2152/041 (DI) : 435.55€

Il propose également la décision modificative suivante au vu des opérations en cours :

- **Augmentation** sur le compte 2188, opération 174: 20 000€
- **Augmentation** sur le compte 2152, opération 36: 43 000€
- **Diminution** sur le compte 2131, opération 172: 63 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions.

### **VII- Délibération SDES**

- a. **Redevance d'occupation du domaine public (RODP) sur les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (Délibération N°6)**

## **Montant 2020 de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

Le Maire expose que le montant de la RODP de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

L'action collective des Autorités Organisatrices de la Distribution publique d'Electricité (AODE) a permis la revalorisation de cette redevance.

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

### **Il propose au Conseil municipal :**

#### **Pour l'année 2020 :**

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 38,85 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité pour l'année **2020** :

#### **Pour les années suivantes :**

- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index ou mode de calcul qui viendrait à lui être substitué.

### **Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

#### **b. Instauration du principe 2020 de la RODP chantiers (ROPDP) sur les ouvrages de transports et de distribution d'électricité (Délibération N°7)**

**Instauration du principe en 2020 de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP chantiers) pour les chantiers provisoires sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.**

Vu l'article L 2122-22, 2° du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;

Le Maire expose la parution au Journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

### **Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

- Décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index ou mode de calcul qui viendrait à lui être substitué.

#### **VIII- Délibération levée emplacement réservé N°1 (Délibération N°8)**

Le Maire indique que l'emplacement réservé N°1 n'a plus lieu d'être dans la mesure où sur le mandat 2020-2026 le projet d'extension du cimetière n'aura pas lieu. Cet ER N°1 concerne 546.42m<sup>2</sup> de la parcelle initiale de 2143m<sup>2</sup>, parcelle 564.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** la levée de l'ER N°1,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce point.

### **IX- Crise sanitaire : quelles cérémonies**

La cérémonie du 11 novembre est maintenue avec port du masque obligatoire.

Celle-ci aura lieu à 10h30 et sera suivie d'un apéritif en extérieur.

Compte-tenu du contexte actuel lié à l'évolution du COVID et des règles sanitaires à venir, la municipalité tiendra informée la population en cas d'annulation de cette cérémonie.

### **X- Informations et questions diverses**

#### **a- Urbanisme**

Au 8 octobre 2020 la commune a enregistré 6 permis de construire, 16 déclarations préalables et 14 certificats d'urbanisme.

#### **b- Commissions communauté de Communes Cœur de Savoie**

Le 14 septembre dernier la communauté de communes a sollicité les communes pour les commissions consultatives suivantes :

- Agriculture – forêt : Nicolas COUTIER et Aline MESTRALLET
- Transition énergétique – plan climat : Boban LECIC
- Petite enfance, enfance, jeunesse : Caroline GUCHER
- Développement économique : Sabine DIAS MAGALAHES
- Déchets : Christophe ESQUENET
- Milieux naturels : Aline MESTRALLET
- Mobilité- déplacements : Catherine GUCHER

#### **c- Elections des délégués communautaires Cœur de Savoie (délibération n°9)**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°12 du 26/05/2020

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune, et un suppléant, Mr Le Maire fait un appel à candidature et il est procédé au vote.

**Le délégué titulaire est :**

- **Jean-Claude MESTRALLET**

**Le délégué suppléant est :**

- **Christophe ESQUENET**

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 26 novembre 2020 à 20h00.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23h45.

Le Maire  
Jean-Claude MESTRALLET

